

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal  
du 27 mars 2025

Date de convocation : 14/03/2025

Ordre du Jour :

- 19) Choix des entreprises pour la désimperméabilisation de la cour de l'école et du réaménagement des abords de la mairie
- 20) Point info extension cimetière
- 21) Vente de la parcelle AT 237p à M. Didier RIVIERE et Mme Marie-Hélène HAUDOUIN
- 22) Contrat photocopieur divers

Présents : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle,  
Messieurs CHÉRAMY Jacky, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absents excusés : M. DELGADO Louis qui a donné pouvoir à Mme BOULAY Maryvonne,  
Mme JOLY-LAVRIEUX Martine qui a donné pouvoir à Mme GUILLOU Sylvie,

Absents non excusés : Mme BIGOT Valérie,  
M. MARCO Benjamin, M. TYTGAT Loïc

Mme MOTTIER Catherine est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 4 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

Une minute de silence est faite suite au décès de M. Michel DENIAU – Maire d'Epuisay.

2025-20 Choix des entreprises pour la désimperméabilisation de la cour de l'école et du réaménagement des abords de la mairie

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2122-4°,

L-2131- 1 et 2 ;

Vu le code des marchés publics et plus particulièrement les articles 26-2 et 28 relatifs aux procédures de MAPA ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le montant estimatif des travaux de désimperméabilisation de la cour de l'école et du réaménagement des abords de la mairie est de 495 000,00 Euros ;

La date limite de remise des offres a été fixée au 25 février 2025 à 12h00 sur la plateforme [www.pro-marchespublics.com](http://www.pro-marchespublics.com).

5 entreprises ont remis leurs offres, dans les délais impartis, par voie dématérialisée pour les lots 1 à 3

Considérant qu'il y a lieu d'exécuter la prestation ci-dessus dont les crédits sont inscrits au budget communal, section investissement ;

Considérant qu'une procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée, des avis d'appel publics à la concurrence ont été publiés le 24 janvier 2025 ;

Considérant l'ouverture des plis le 25 février 2025 à 14h00 ;

Considérant que plusieurs opérateurs économiques ont remis des offres recevables dans le délai imparti ;

Considérant qu'une analyse de l'offre, selon les critères fixés dans le DCE, a été établie par le Maître d'œuvre M. Etienne MALLIET en concertation avec la Commission MAPA qui l'a approuvée ;

Le Conseil municipal a pris connaissance des résultats établis au terme de cette analyse puis après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés :

	Devis	Prix de l'offre moins disante/prix de l'offre analysée * 60	Valeur technique			Total points	Note finale	Classement
			- présentation et respect du formalisme du devis estimatif établi obligatoirement dans l'ordre des articles du CCTP ou suivant le DPGF fourni – 15 points	- pertinence des propositions alternatives à l'offre de base permettant de réaliser des économies ou une solution technique permettant de réduire les temps d'intervention – 15 points	- moyens humains et matériels mis en place pour l'exécution des travaux et les temps d'intervention – 10 points			
Lot 1 - VRD								
Colas	excusé	-						
Entreprise	242 769.08 € HT	60	15	15	10	40	100	1
Jest								
Arbosa	277 482.50 € HT	52.49	15	15	10	40	92.49	2
Lot 2 – Espaces Verts								
GéoSports	19 495.00 € HT	60	15	15	10	40	100	1
Lot 3 – Mobilier ludique								
Aquarelle	50 750.00 € HT	60	15	15	10	40	100	1
Art du								
Dispositifs	67 955.00 € HT	50.99	15	15	10	40	90.99	2
Créations								

ATTRIBUE le marché aux entreprises suivantes :

- . Lot n°1 – VRD à l'entreprise COLAS Centre Ouest pour un montant total € HT : 242 769.08 - Total € TTC 291 322.89
- . Lot n°2 – ESPACES VERTS à l'entreprise GéoSports Paysages et clôtures pour un montant total € HT : 19 495.00 - Total € TTC 23 394.00
- . Lot n°3 – MOBILIER LUDIQUE à l'entreprise Aquarelle pour un montant total € HT : 50 750.00 - Total € TTC 60 900.00

Mme le Maire informe qu'une subvention d'un montant de 5 000 euros a été accordée par la CATV au titre de la compétence Enfance/Jeunesse. Une autre délibération sera prise lors d'un prochain conseil pour en demander une autre.

#### 20) Point info extension cimetière

L'extension du cimetière ne pourra se faire qu'à sa droite et non à gauche comme initialement envisagé. En effet, dans le cadre de l'élaboration du PLU iH ce terrain va devenir constructible.

#### 2025-21 Vente de la parcelle AT 237p à M. Didier RIVIERE et Mme Marie-Hélène HAUDOUIN

Mme le Maire informe avoir reçu une proposition d'achat de Mme HAUDOUIN Marie-Hélène et M. RIVIERE Didier. Proposition est faite d'acquérir la parcelle AT 237 sur une partie afin de désenclaver les parcelles AT 195 et 236. Mme HAUDOUIN Marie-Hélène et M. RIVIERE Didier prendront à leur charge les frais de bornage et les frais d'actes afférents à cette vente. Le prix de vente de la parcelle se fera au prix de 10.00 euros net vendeur.

Ces parcelles appartiennent au domaine privé de la commune et sont actuellement à usage de parking.

Mme le Maire demande l'avis des membres présents.

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que lesdites parcelles ne sont pas susceptibles d'être affectées utilement à un service public communal,

Considérant que la parcelle sise à Le Bourg appartient au domaine privé communal,

Mme le Maire lit le courrier reçu des administrés. Elle rappelle qu'actuellement le parking est le domaine privé de la commune. A l'occasion de la vente du bâtiment pour le cabinet de sophrologie, tout est remis à jour. M. GAUTHIER dit que l'achat de cette partie de terrain va leur permettre d'avoir un accès plus facile à leurs parcelles. Mme LANDRÉ dit que ce sera leur rendre service et leur permettre de créer un accès pour véhicule léger à l'arrière.

Les élus sont d'accord pour la vente de cette parcelle à l'euro ou au 10 euros symboliques selon ce que dira le notaire.

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de ces parcelles communales et d'en définir les conditions générales de vente.

Après avoir pris connaissance des documents, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ces parcelles par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

#### 2025-22 Contrat photocopieur

Mme le Maire informe que le contrat qui lie la mairie avec la société RICOH arrive à son terme en mai 2025.

Les sociétés RICOH et XEROX ont été contactées afin d'établir un comparatif. Dans les deux cas, le matériel est remplacé par du matériel plus récent.

Un comparatif est présenté des deux propositions reçues.

Après en avoir échangé, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de retenir la proposition de la société XEROX et d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la passation de ce nouveau contrat.

#### Divers

- La part de Bio des aliments utilisés à la cantine scolaire est de 56%, l'objectif de la loi EGALIM est de 50 %.
- La réunion préparatoire des travaux de l'école et des abords de la mairie aura lieu le 3/04 ou le 10/04 selon la disponibilité des entreprises.
- Une subvention au titre de la DSR d'un montant de 15 000 € a été allouée pour les travaux de réfection de la toiture de l'école.
- La procédure pénale suite au vol de matériels aux ateliers a été classée sans suite par le tribunal.
- L'association Az' du volant a été dissoute.
- Les travaux rue du château de Courtozé vont être effectués lundi 31 mars.

Mme CHERAMY quitte la séance à 20h40.

- Un nouveau composteur rue du Boulon sera installé le 07/04/2025.
- Le prochain marché d'été aura lieu le jeudi 12 juin.
- La commune a été retenue pour accueillir les chantiers citoyens en juillet.
- Le 12 juillet aura lieu le vernissage d'une toile réalisée dans le cadre du parcours arts visuels. A cette occasion, les œuvres d'autres artistes azéens seront exposées également selon leurs disponibilités.
- La communauté d'agglomération Territoires Vendômois a acté le prix de vente du local et du logement de la boulangerie au profit de la commune d'Azé pour la somme de 70 000 euros.
- Les portes de la salle polyvalente vont devoir être remplacées.
- Une course solidaire organisée par l'école avec la participation de résidents de la Varenne aura lieu le 23 mai autour du plan d'eau.


La séance est levée à 21h09

Fait le 01/04/2025, à Azé

Le Maire

  
BOULLAY Maryvonne

Le secrétaire de séance

  
MOTTIER Catherine

